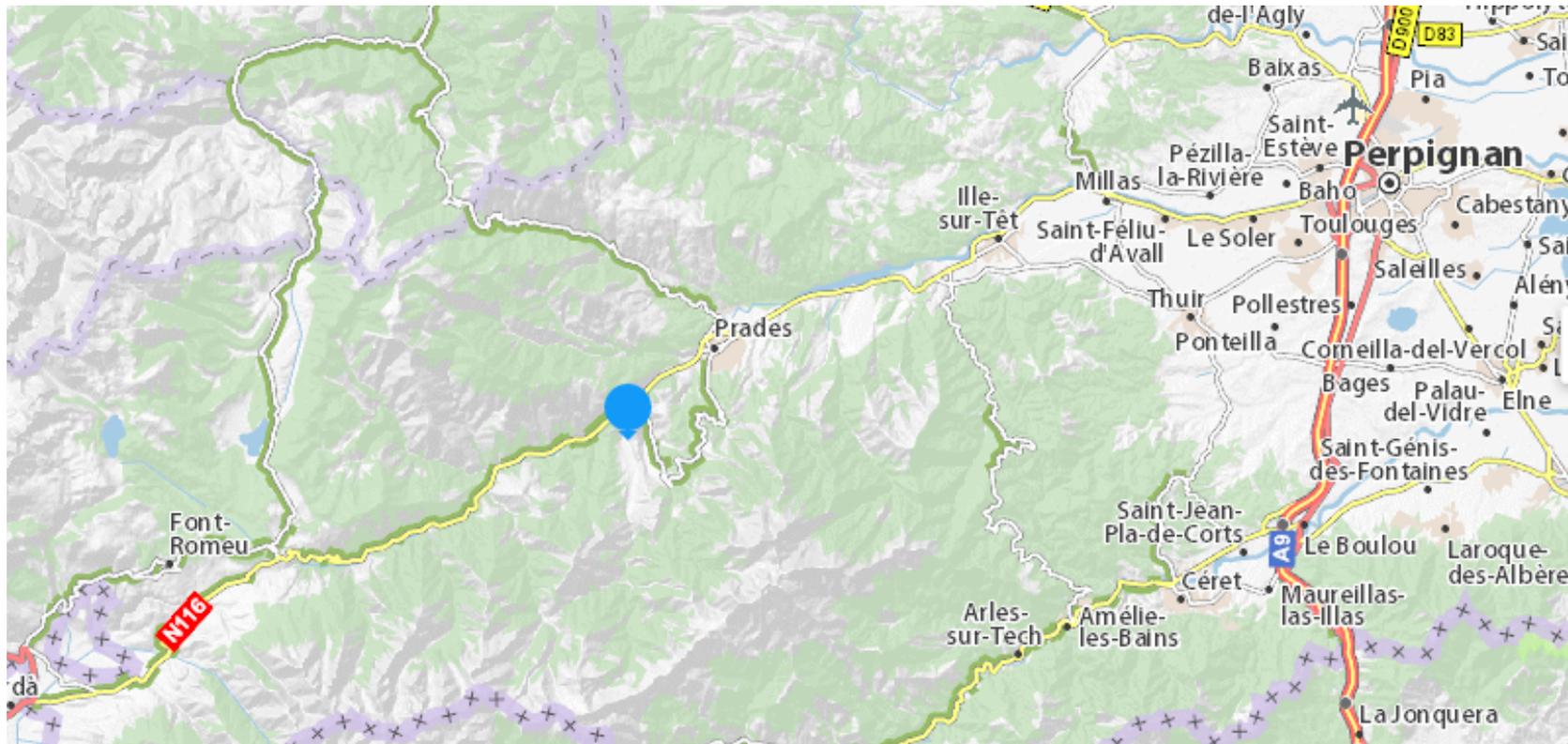


Commune de FUILLA

Commune rurale, située dans le Conflent, près de Prades, dans la vallée de la Rotja

Une population de 450 habitants

Une démarche d'extinction nocturne sur d'autres villages de la vallée



Un objectif double

Objectif économique :

- Réduction du budget sur la fourniture d'électricité

Objectif environnemental :

- Réduction de l'empreinte carbone (baisse de la consommation énergétique)
- Préservation de l'environnement nocturne, réduction des nuisances lumineuses (biodiversité + habitants)

Extinction de l'éclairage public

Au 1^{er} janvier 2017, installation d'horloges astronomiques permettant :

- Allumage et extinction évolutif selon longueur des jours (référencement GPS)
- Une programmation pour extinction nocturne de 0h à 6 h (extinction à 1h en été)

➔ **50% d'économie sur les factures de fourniture d'électricité**

	2017		2018	Economies par rapport à 2017		2019	Economies par rapport à 2017
Facture juin	4846,23	Facture juin	4113,50	15,12	Facture juin	2428,71	49,88 %
Facture novembre	5321,40	Facture novembre	3225,65	%			
Total annuel	10167,63	Total annuel	7339,15	39,38	Facture novembre		
				27,82	Total annuel		
				%			

Relamping

Relamping de 86 lanternes vétustes équipées en vapeur de mercure par des luminaires LED (travaux prévu fin 2019)

- Arrêté ministériel du 27 décembre 2018 sur la réduction des nuisances lumineuses
- Norme européenne EN13201 établi par l'AFE (pas de décret d'application)

Attention au SURÉCLAIREMENT !

Investir dans l'éclairage LED permet une réduction de la consommation énergétique mais mène généralement à une démarche d'augmentation de la valeur d'éclairement, ce qui fait perdre une partie du gain.

- Établissement d'un marché public avec **recommandation de maintien de la luminométrie existante**
- Économies escomptées : - **83% de consommation énergétique / - 51% de budget sur la fourniture électrique**

Investissement

	Investissement HT	Baisse facture énergétique
Extinction nocturne (9 horloges astronomiques)	2.346 €	50%
Relamping LEDs (86 points lumineux)	36.357€	50%
Extinction + Relamping	38.703€	75%

→ **UNE FACTURE ÉCLAIRAGE PUBLIC QUI PASSE DE
10 000€/an à 2 500€/an**

Subventions

	Pourcentage	Montant
Ministère Environnement : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte - TEPCV	60%	23.221€
Département : AIT	20% (39%)	7.741€
Part communale	20%	7.741€
Total	100%	38.703€